CHAPITRE XII.—MINES ET MINÉRAUX*

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
Section 1. Administration des ter- RAINS MINIERS ET LOIS MINIÈRES Sous-section 1. Lois et règlements mi-	279	Sous-section 2. Progrès de l'industrie minière en ces dernières années Sous-section 3. Principales industries	296
niers du Dominion	280	minérales	298 299
Sous-section 2. Lois et règlements mi- niers des provinces	280	Sous-section 1. Cobalt	299 300
SECTION 2. RÉSUMÉ DE LA PRODUCTION GÉNÉRALE	282	Sous-section 2. Cuivre	301
Sous-section 1. Contrôle des métaux non ferreux et des combustibles en temps		Sous-section 4. Fer. Sous-section 5. Plomb.	304 305
de guerre	282	Sous-section 6. Nickel	307 307
Sous-section 2. Statistiques générales de la production minérale	286	Sous-section 8. Radium et uranium Sous-section 9. Argent	308 308
Sous-section 3. Distribution provincia- le de la production minérale	291	Sous-section 10. Zinc	310 310
SECTION 3. STATISTIQUES INDUSTRIELLES DES MINES ET MINÉRAUX—CAPITAL,		Sous-section 1. Charbon	310 314
MAIN-D'ŒUVRE, SALAIRES, ETC. DANS LES INDUSTRIES MINÉRALES	295	SECTION 6. PRODUCTION MÉTALLOÏDIQUE	316
Sous-section 1. Principaux facteurs de		(MOINS LES COMBUSTIBLES) SECTION 7. PRODUITS DE L'ARGILE ET AU-	
l'industrie minérale	296	TRES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION.	318

Esquisse historique.—Aux pages 320-321 de l'Annuaire de 1939 on trouvera un précis historique du développement de l'industrie minière du Canada.

Géologie et minéraux économiques.—L'attention du lecteur est attirée sur l'article publié sur ce sujet aux pp. 3-15 du présent ouvrage.

Statistiques des mines et minéraux.—La compilation et la publication des statistiques de la production minérale du Canada sont faites par la Branches des Mines, de la Métallurgie et des Produits Chimiques du Bureau Fédéral de la Statistique, laquelle, en collaboration avec les Ministères des Mines des différents gouvernements provinciaux, collige les données. Les questionnaires qui sont adressés aux exploitants de mines sont rédigés de façon à couvrir tous les besoins d'information des autorités fédérales et provinciales, éliminant tout double travail.

Pour informations plus détaillées sur la production minérale du Canada le lecteur peut consulter les différents rapports publiés par la Branche des Mines, de la Métallurgie et des Produits Chimiques, Bureau Fédéral de la Statistique.*

Section 1.—Administration des terrains miniers et lois minières

Les terrains miniers du Canada, comme les autres terres de la Couronne, sont administrés ou par le gouvernement fédéral ou par les gouvernements provinciaux. Le gouvernement fédéral administre les terrains miniers du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, des réserves indiennes et des parcs nationaux; tous les autres terrains miniers situés dans les limites des diverses provinces sont administrés par les gouvernements provinciaux.

^{*}A l'exception de la section 1 toutes les sections de ce chapitre ont été revisées en collaboration avec W. H. Losee, B.Sc., chef de la Branche des Mines, de la Métallurgie et des Produits Chimiques, Bureau Fédéral de la Statistique. Une liste complète des publications de cette branche paraît au chapitre XXVIII, section 1. La sous-section 1 de la section 1 a eté complète d'après les renseignements fournis par la Branche des Terres, Parcs et Forêts, du Ministère des Mines et Ressources, Ottawa, et la sous-section 2, d'après les renseignements fournis par les gouvernements provinciaux.